

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

AMENAGEMENT DE LA RN.150
A L'ENTREE DE ROYAN.
Décision de principe

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

19. NOV. 1984

ROCHEFORT, LE
PUBLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT QUATRE
le DOUZE NOVEMBRE

à 17 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur FABER Jean-Pierre Premier Adjoint au Maire

Etaient présents : MM. FABER - TAP-BOUTET-MOST-LE GUEUT-BENOIT-Mme LAFAYE Adjoint
M. BARBAT-Mlle BARRAUD-DUCHERON-M. BIROLLEAU-Mme BUCHET-MM. CANDAU-COUNIL-Mmes DE GAYE-DEVIGNE-FONTAN-M. GEOFFROY-LAPERCHE-MARCONI-MONNARD-REVOLAT-THOMAS-Mme CENAC -

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DE LIPKOWSKI par M. FABER
DAUZIDOU par Me TAP
BUSSEREAU par M. BENOIT
PAPEAU par M. BIROLLEAU
POTENNEC par Mme DE GAYE
GAUDIN par M. REVOLAT
ROUDOT par M. BARRAUD-DUCHERON
LACOTTE par M. le Docteur MOST

Absente : Mme JEAN

Absent -excusé : M. BERNARD

Président : Monsieur FABER, Premier-Adjoint au Maire

Mademoiselle DEVIGNE Christine a été élue Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Depuis 1979, les Services de la D.D.E. en collaboration avec la Ville ont établi des projets d'aménagement de la RN.150 à l'entrée de la Ville.

Le programme retenu est estimé à 3.500.000 Frs (valeur Juin 1983).

Le dernier échéancier prévoyait entre autres :

1°/ En 1984, l'aménagement du carrefour Leclerc (1.350.000 Frs)

2°/ En 1985, soit pour la mise en service de la Rocade, la mise à trois voies de la RN.150 (deux voies de circulation et une voie de stockage pour tourne à gauche) entre le carrefour ci-dessus et la Rocade (1.300.000 Frs)

3°/ à la construction du programme PUJOS "Domaine Club de Belmont" l'aménagement d'un carrefour giratoire (850.000 Frs) à l'intersection de la Route de Saujon.

DATE DE CONVOCATION

5 Novembre 1984

DATE D'AFFICHAGE

5 Novembre 1984

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 23

Nombre de votants 31

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

84.135

Il faut rappeler que la Ville de ROYAN a bénéficié d'un arrêté de subvention en date du 26 Août 1982 d'un montant de 585.000 Frs, portant sur un programme de 1.950.000 Frs et qu'à ce jour seules les acquisitions foncières ont été réalisées pour un montant de 750.000 Frs.

Le S.I.V.O.M. a procédé aux études et à la poursuite des travaux de la Rocade dans le cadre d'une mise à trois voies de la RN.150 pour 1985 (deux voies de circulation et une voie de stockage pour tourne à gauche).

Compte tenu de l'avancement des travaux de la Rocade, les Services de l'Equipement, Maître d'Oeuvre, ont sollicité la position de la Ville quant à la réalisation, même à moyen terme, de l'aménagement de la RN.150.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur,

VU l'avis de la Commission "Travaux. Urbanisme. Equipement et Environnement" du 5 Novembre 1984 favorable à la mise à trois voies de la RN.150 (deux voies de circulation et une voie de stockage pour tourne à gauche).

DECIDE :

- de retenir le principe :

- de mise à trois voies de la RN.150 (deux voies de circulation et une voie de stockage pour tourne à gauche) dans sa section comprise entre les carrefours de la Rue Branly et de la Rocade, étant précisé qu'aucun échéancier n'est arrêté.

- de l'aménagement du carrefour avec la Rue Branly.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,



J.P. FABER